

**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 20 DECEMBRE 2022 A 18H30**

Présents à la séance : 25

L'An Deux Mil Vingt Deux, le **20 DECEMBRE A 18H30**

Extrait affiché le :  
28 décembre 2022

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire  
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

**5ème séance 2022**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Mme DUPONT Virginie, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. EVRARD Luc, M. ROMARY Fabrice, Mme RAIZNER Stéphanie, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella conseillères et conseillers municipaux.

**Objet** : Recomposition des  
espaces publics du centre-ville :  
Priorisation des futurs travaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :  
Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à M. COLIN Joël  
Mme RUYER Christine à Mme ADAM Nathalie

**Absents excusés** :  
Mme ELI Emilie  
M. BURGER Emmanuel

N° 112/2022

**Secrétaire de séance** : Mme SCHILLINGER Stella

Bénéficiaire du dispositif « Petite Ville de demain » conjointement porté par l'Etat et le Conseil Départemental, la commune ; accompagnée par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-Des-Vosges s'est engagée, suite à une étude stratégique sous maîtrise d'ouvrage de l'EPF GRAND EST, dans une démarche ambitieuse de revitalisation et de requalification de l'espace public.

A la suite de différentes études, de revitalisation d'une part, des mobilités et de la circulation d'autre part, la municipalité a sollicité l'assistance du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme des Vosges pour une démarche globale de recomposition des espaces publics structurants du centre-ville ceci afin d'approfondir la réflexion préalable, affiner la programmation de futurs projets.

Suite à un diagnostic complet des espaces publics, le CAUE 88 propose des orientations de travaux décomposées en 2 tranches fermes et 3 tranches optionnelles pour un coût global estimé à 4 145 000 € hors taxes. A savoir :

- **Une première tranche ferme de travaux pour 839 k€ hors taxes** portant sur la requalification de la rue Cosson et de la parcelle de l'ex. Mille Club pour 518 k€ hors taxes + l'aménagement de la rue Clemenceau et de la cour de l'école M.Courtin pour 321 k€.

- **Une deuxième tranche ferme de 508 k€ hors taxes** avec le traitement de l'entrée de la Voie Verte et du chemin du Robin pour 137 k€ hors taxes et la requalification de la rue Charles Weill, des abords de l'impasse Messine et réseaux pour 371 k€ hors taxes.
- **Une première tranche optionnelle de 1 077 k€ hors taxes** concernant le traitement de la rue du Docteur Raoult, la Place Robert Tisserand, le Quai Charles Clavière pour 947 k€ hors taxes ainsi que les rues autour de l'église St Luc pour 130 k€ hors taxes.
- **Une deuxième tranche optionnelle de 1 031 k€ hors taxes** portant sur la requalification de la rue Jules Ferry en centre-ville.
- **Une troisième tranche optionnelle de 690 k€ hors taxes** portant sur le réaménagement de la Place de la République.

Ces explications apportées,

Le Conseil Municipal présent et représenté, après en avoir délibéré,

**Prend acte** des propositions de tranches de travaux telles que décrites, et que celles-ci se succéderont sur une période longue.

**Décide** que la réalisation de ces travaux en tranches fermes sera soumise à la recherche préalable et à l'obtention de subventions permettant d'en réduire sensiblement le coût.

**Décide** que l'affermissement des tranches optionnelles fera l'objet d'une décision spécifique, ultérieure.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,